

# Programme de location de logements sociaux - Formule de demande



## Critères d'admissibilité

Pour être admissible au Programme de location de logements sociaux, le demandeur doit :

1. être citoyen canadien, résident permanent du Canada, demandeur du statut de réfugié ou légalement autorisé à vivre ou à travailler au Canada;
2. avoir un revenu familial total corrigé égal ou inférieur aux plafonds de revenu du Programme de location de logements sociaux établis par Logement Manitoba; ([www.manitoba.ca/housing/progs/pil.fr.html](http://www.manitoba.ca/housing/progs/pil.fr.html)).

## Remplir la demande

Les renseignements fournis dans la présente demande seront utilisés pour déterminer le besoin de logement et pour confirmer l'admissibilité.

1. Veuillez écrire à l'encre tous les renseignements **en lettres moulées**.
2. Veuillez remplir **toutes** les sections de la demande et vous assurer que les renseignements fournis sont exacts. Les demandes incomplètes ne peuvent être traitées.
3. Avant de signer la formule, veuillez lire et comprendre **les sections Consentement et déclaration**.
4. Veuillez immédiatement avertir Logement Manitoba de tout changement vous concernant. Cela comprend ce qui suit :
  - a. un changement dans vos besoins de logement (p. ex., taille du ménage, emplacement demandé, revenu);
  - b. un changement de vos coordonnées

Si Logement Manitoba ne peut pas communiquer avec un demandeur à l'adresse ou au numéro de téléphone fournis, la demande pourrait être annulée.

### SOUMETTRE LA PRÉSENTE FORMULE

En personne ou par courrier :

Logement Manitoba  
352, rue Donald  
Winnipeg, (Manitoba) R3B 2H8



Vous pouvez aussi déposer cette formule à tout bureau de Logement Manitoba. Pour plus de renseignements :

[manitoba.ca/housing/housingoffice.fr.html](http://manitoba.ca/housing/housingoffice.fr.html)

SI VOUS AVEZ BESOIN D'AIDE, COMPOSEZ L'UN  
DES NUMÉROS SUIVANTS :



204 - 945 - 4663  
1 - 800 - 661 - 4663 (sans frais)

Heures d'ouverture :

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION	Date de réception	Reçu par	N° de client
-------------------------------	-------------------	----------	--------------

**Si vous avez besoin d'aide ou si vous souhaitez ce document dans un autre format :**

visitez le site [manitoba.ca/housing/index.fr.html](http://manitoba.ca/housing/index.fr.html) ou communiquez avec le bureau de Logement Manitoba de votre région.

## Comprendre le Programme de location de logements sociaux et le processus de demande

Le Programme de location de logements sociaux fournit des habitations subventionnées aux Manitobains à faible revenu qui en ont le plus besoin.

Logement Manitoba a un nombre limité de biens locatifs et les demandeurs sont donc logés en fonction de leur besoin impérieux d'un logement. Ceci comprend la prise en compte de l'abordabilité, de la qualité et du caractère satisfaisant de leur logement actuel.

### **Est-ce que je peux choisir où je veux vivre?**

Oui. Les renseignements que vous fournissez dans votre demande aideront Logement Manitoba à trouver une unité qui répond aux besoins de votre ménage. Le type de logement qu'on pourrait vous proposer dépendra de facteurs tels le lieu que vous avez choisi, les unités disponibles et la demande, et le nombre de personnes qui vivront dans l'unité. On prendra aussi en compte d'autres besoins déterminés, comme les besoins physiques ou de mobilité, un logement fumeurs ou non-fumeurs, et un besoin de stationnement.

### **Est-ce que Logement Manitoba autorise les animaux de compagnie?**

Un animal de compagnie par ménage est permis pourvu que vous obteniez une approbation écrite avant l'arrivée de l'animal dans votre logement. Des restrictions s'appliquent.

### **Combien de temps cela prend-il pour obtenir un logement?**

Le temps qu'il nous faudra pour vous trouver un logement variera en fonction de notre capacité à répondre à vos besoins en matière de logement et à la demande.

### **Quel montant de loyer dois-je m'attendre à payer?**

Le loyer mensuel est basé sur un pourcentage du revenu de votre ménage. Le loyer mensuel payable total comprend votre loyer et d'autres frais exigibles comme les frais de stationnement ou les services aux locataires.

Pour les demandeurs qui reçoivent des prestations de l'Aide à l'emploi et au revenu, le loyer sera égal à l'Allocation pour le loyer.

**IMPORTANT:** Veillez à communiquer avec Logement Manitoba s'il y a tout changement à votre demande. Le personnel de Logement Manitoba fera de son mieux pour communiquer avec vous. Si on ne peut pas communiquer avec vous à tout moment après la soumission de votre demande, celle-ci pourrait être annulée.

### **Comment savoir si ma demande a été reçue?**

Nous vous informerons par courriel dès que votre demande aura été traitée.

### **Dois-je fournir d'autres documents avec ma demande pour prouver les renseignements que j'ai fournis, comme une preuve de revenu, des renseignements médicaux, etc.?**

Non. Vous ne devez pas fournir d'autres documents avec votre demande.

Lorsque des pièces justificatives sont requises, Logement Manitoba communiquera avec vous et vous donnera une liste des documents nécessaires pour vérifier les renseignements que vous avez fournis dans votre demande.

### **Plusieurs familles peuvent-elles vivre dans la même unité?**

Oui. Une même unité peut accueillir plus d'une famille, au sens que Logement Manitoba donne au mot famille, soit : un particulier, son conjoint et les personnes qui sont à leur charge.

D'autres membres du ménage seraient considérés comme une famille distincte. (p. ex. : les parents du demandeur = une famille; des frères et sœurs adultes = une famille; un cousin = une famille; un colocataire = une famille)

### **Comment puis-je mettre à jour ou modifier les renseignements fournis dans ma demande?**

Vous pouvez modifier les renseignements fournis dans votre demande à tout moment. Communiquez avec Logement Manitoba au 204-945-4663 ou au numéro sans frais 1 800 661-4663.







## 2. RENSEIGNEMENTS SUR LE MÉNAGE

Les renseignements que vous fournissez dans la présente section nous aideront à déterminer le nombre de chambres à coucher requises en fonction de la taille et des besoins de votre ménage.

Le nombre de chambres à coucher auquel un ménage est admissible est basé sur le nombre de personnes vivant dans le foyer, leur âge, leur sexe et leur relation par rapport à vous, le demandeur.

Veillez indiquer dans le tableau ci-dessous toutes les personnes, y compris vous-même et les personnes à votre charge, qui vont vivre dans le logement.

Nom de famille	Prénom	Deuxième prénom	Date de naissance (p. ex., 1er juin 1965)	Sexe M/F	Relation avec le demandeur principal	Citoyenneté				
						Citoyenneté canadienne	Travailleur qualifié / personne de métier	Immigrant parrainé (par sa famille)	Réfugié	Demandeur du statut de réfugié
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

a. Si vous avez inscrit des personnes à charge (de 18 ans ou moins) dans votre demande, ces personnes font-elles l'objet d'une garde partagée ou conjointe?  Oui  Non

Si oui, combien de jours les enfants sont-ils sous votre garde \_\_\_\_\_ et quel est le nombre de visites avec nuitées par mois? \_\_\_\_\_

b. Combien de chambres à coucher votre ménage utilise-t-il dans votre logement actuel?

Aucune  1  2  3  4  5  6

c. Est-ce qu'une personne de votre ménage est enceinte?  Oui  Non

Le cas échéant, veuillez inscrire le nom du membre du ménage : \_\_\_\_\_



Des pièces justificatives seront requises pour vérifier cette section de votre demande à une date ultérieure. Vous n'avez pas besoin de fournir de documents avec la présente demande.



## Dépenses (loyer et services publics)

Montant actuel de votre loyer ou versement hypothécaire mensuel (y compris les taxes foncières) : \_\_\_\_\_ \$

Ce montant inclut-il le coût mensuel de vos dépenses de services publics?  Oui  Non

Si non, veuillez indiquer le coût moyen mensuel pour les services publics suivants :

Électricité \_\_\_\_\_ \$ Gaz naturel \_\_\_\_\_ \$ Eau \_\_\_\_\_ \$

## 4. CIRCONSTANCES SPÉCIALES

Dans la présente section, nous vous posons des questions sur des circonstances de logement spéciales qui pourraient influencer vos besoins en matière de logement.

Cochez toutes les déclarations qui s'appliquent.

- Sans-abri (indiquez les circonstances applicables à votre cas) :
  - Le demandeur vit dans un refuge pour sans-abri.
  - Le demandeur vit dans la rue.
  - Le demandeur est sorti d'un établissement médical et n'a pas d'endroit où habiter.
  - Le demandeur a été libéré d'un établissement correctionnel et n'a pas d'endroit où habiter.
  - Le logement actuel du demandeur a été détruit par un incendie ou une inondation.
- Victime de violence familiale (indiquez les circonstances applicables à votre cas) :
  - Le demandeur vit dans un refuge d'urgence.
  - Le demandeur vit dans un refuge de deuxième étape.
  - Le demandeur vit temporairement chez des amis ou des membres de sa famille.
- Personne à risque de devenir sans-abri (indiquez les circonstances applicables à votre cas) :
  - Le demandeur est une jeune personne dont la prise en charge se termine.
  - Le demandeur a été forcé de quitter son logement actuel à cause d'inquiétudes relatives à la protection des enfants dont la santé, la vie ou le bien-être sont menacés.
  - Le demandeur est une personne handicapée forcée de quitter le domicile familial étant donné que ses parents ne peuvent plus lui fournir de soutien.
  - Le demandeur est une personne handicapée forcée de quitter un logement avec services de soutien étant donné qu'elle n'est plus admissible au programme.
  - Le demandeur est en train de se séparer et est forcé de trouver un autre logement dans les trois mois. (p. ex., séparation conjugale, séparation familiale pour raisons de santé)
  - Le demandeur est hébergé de façon temporaire. (p. ex., il dort chez des amis, il demeure à un hôtel, dans un refuge ou dans un centre de transition pour immigrants)
- Besoin d'un logement pour reprendre la garde des enfants
- Invalidité ou maladie mentale mineures ou temporaires qui empêchent de demeurer dans le domicile actuel ou de continuer à vivre de façon autonome
- Besoin de déménager pour se rapprocher du travail, de l'école, de la garderie ou des services de soutien (ne s'applique que si la durée ou la longueur du trajet sont déraisonnables à cause de l'absence de moyens de transport ou d'un accès limité aux services de transport public)
- Aucune des circonstances ci-dessus ne s'applique à ma situation.



Des pièces justificatives seront requises pour vérifier cette section de votre demande à une date ultérieure. Vous n'avez pas besoin de fournir de documents avec la présente demande.



## 5. LOGEMENT ACTUEL

Dans la présente section, nous vous posons des questions sur l'état physique de votre logement actuel.

Votre logement actuel nécessite-t-il des réparations importantes qui ont un effet sur votre santé et votre sécurité? (p. ex., pas d'eau courante, pas d'électricité, absence de sorties de secours, nécessité de réparations structurelle)  Oui  Non

Votre logement actuel est-il condamné?  Oui  Non



Des pièces justificatives seront requises pour vérifier cette section de votre demande à une date ultérieure. Vous n'avez pas besoin de fournir de documents avec la présente demande.

## 6. ÉDUCATION ET FORMATION AXÉE SUR LES COMPÉTENCES (cette section ne s'applique pas aux demandeurs de 60 ans ou plus)

Logement Manitoba récompense les activités éducatives qui encouragent l'autonomie.

a. Le demandeur ou le codemandeur sont-ils inscrits actuellement dans un domaine d'études ou dans un cours menant à un certificat ou un diplôme?  Oui  Non

b. Le demandeur ou le codemandeur sont-ils inscrits actuellement dans un cours ou un programme de formation axée sur les compétences, d'initiation au travail ou de rattrapage scolaire? (p. ex., études générales, programmes d'apprentissage et d'alphabétisation des adultes, cours d'anglais langue additionnelle, formation à la recherche d'emploi, exploration de carrière, formation à l'emploi liée à un travail indépendant)  Oui  Non

c. Si non, avez-vous, ou votre codemandeur a-t-il, un handicap qui vous empêche de travailler ou de suivre une formation ou des études pendant 12 mois ou plus?  Oui  Non



Des pièces justificatives seront requises pour vérifier cette section de votre demande à une date ultérieure. Vous n'avez pas besoin de fournir de documents avec la présente demande.

## 7. BESOINS ADDITIONNELS RELATIVEMENT AU LOGEMENT

a. Est-ce que vous ou un membre de votre ménage avez des limitations physiques ou de mobilité qui ont des conséquences sur le type de logement requis?  Oui  Non

b. Avez-vous un animal de compagnie ou avez-vous l'intention d'en avoir un?  Oui  Non



Restrictions : un chien, **OU** un chat, **OU** deux oiseaux **OU** un aquarium de 68 litres avec des poissons.

c. Avez-vous besoin d'une place de stationnement?  Oui  Non



Il se peut que certains endroits n'aient pas de stationnement.

d. Préférez-vous un bâtiment où (cochez une seule réponse) :


fumer est autorisé  fumer est interdit  sans préférence




Des pièces justificatives seront requises pour vérifier cette section de votre demande à une date ultérieure. Vous n'avez pas besoin de fournir de documents avec la présente demande.

## 8. CHOIX DE LOGEMENT

Pour favoriser des locations réussies, on proposera aux demandeurs une unité qui correspond au mieux à leurs besoins.

-  Il se peut que certains types de logements ne soient pas disponibles dans toutes les régions ou collectivités. Consultez les **listes de Logement Manitoba** pour connaître les villes et les villages où se trouvent des logements de Logement Manitoba ([www.manitoba.ca/housing/progs/renters.fr.html](http://www.manitoba.ca/housing/progs/renters.fr.html))

### Lieu de résidence préféré

-  Veuillez cocher ou inscrire tous vos lieux de résidence préférés. Veuillez cocher tous les villages et villes importants du Manitoba qui répondent à vos besoins et où vous êtes prêt à vivre.

<input type="checkbox"/> Centre	<input type="checkbox"/> Est	<input type="checkbox"/> Ouest	<input type="checkbox"/> Sud	<input type="checkbox"/> Nord
---------------------------------	------------------------------	--------------------------------	------------------------------	-------------------------------

<input type="checkbox"/> Brandon	<input type="checkbox"/> Churchill	<input type="checkbox"/> Dauphin	<input type="checkbox"/> Flin Flon	<input type="checkbox"/> Morden
<input type="checkbox"/> Portage La Prairie	<input type="checkbox"/> Selkirk	<input type="checkbox"/> Steinbach	<input type="checkbox"/> The Pas	<input type="checkbox"/> Thompson


Veuillez inscrire tous les autres villages ou collectivités au Manitoba qui ne sont pas inscrits ci-dessus et où vous êtes prêt à vivre.

Ville ou village \_\_\_\_\_

Ville ou village \_\_\_\_\_

Ville ou village \_\_\_\_\_

Ville ou village \_\_\_\_\_

-  Tous les demandeurs doivent maintenant passer à la page suivante : Section 9 – Consentement et déclaration

## 9. CONSENTEMENT ET DÉCLARATION

### **Collecte, utilisation et divulgation des renseignements personnels et des renseignements médicaux personnels**

Les renseignements personnels et les renseignements médicaux personnels qui vous concernent sont recueillis dans le cadre des programmes de Logement Manitoba, qui s'en servira pour déterminer si vous avez droit à un logement locatif et à toute location à laquelle pourrait finalement aboutir la présente demande. Vos renseignements personnels sont protégés en vertu des dispositions sur la protection de la vie privée de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée et, le cas échéant, par la Loi sur les renseignements médicaux personnels.

Pour toute question sur la collecte de vos renseignements, veuillez communiquer avec le coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée de Logement Manitoba au 352, rue Donald, Winnipeg, au 204 945-3104, par télécopieur au 204 948-2736 ou par courriel à [MHRCFIPPAPHIA@gov.mb.ca](mailto:MHRCFIPPAPHIA@gov.mb.ca).

Dans la présente formule, les mots au singulier englobent le pluriel et les mots au pluriel englobent le singulier.

### **Consentement à la communication de renseignements**

J'autorise Logement Manitoba à communiquer tous renseignements personnels et renseignements médicaux personnels me concernant ou concernant les personnes à ma charge à d'autres fournisseurs de logements ou de services, organismes externes ou ministères du gouvernement, afin d'établir mon admissibilité continue aux logements locatifs et de déterminer mes besoins en matière de logement et mes frais de location. Je comprends que ces renseignements sont gardés au dossier, conformément aux dispositions législatives du Manitoba.

J'autorise toute personne ou tout organisme à communiquer ou à échanger ces renseignements à cette fin. Je comprends que le présent consentement s'applique à des demandes de renseignements concernant mon état matrimonial, mon emploi, mes revenus, mes éléments d'actif et de passif, ma situation médicale ou familiale ainsi que les prestations obtenues dans le cadre d'autres programmes ou tout autre renseignement personnel jugé pertinent. Je comprends que j'autorise par la présente Logement Manitoba à faire une enquête sur moi, ce qui comprend une vérification des références de mes locateurs actuels et anciens, une vérification des revenus et une vérification auprès des services publics.

Une copie ou une télécopie du présent consentement signé a le même effet que l'original et est suffisante pour autoriser la communication ou l'échange de renseignements.

## **Déclaration**

Je comprends que la présente demande ne constitue pas un engagement de Logement Manitoba à me fournir un logement. Je reconnais qu'une fois cette demande déposée, elle devient la propriété de Logement Manitoba.

J'atteste que les renseignements fournis dans le présent document sont véridiques, exacts et complets en tout point. Il contient le revenu total de toutes mes sources de revenus. Je comprends que si les renseignements fournis ne sont pas véridiques et exacts, Logement Manitoba peut annuler ma demande ou prendre toute autre mesure jugée appropriée.

Je comprends que Logement Manitoba peut demander des pièces justificatives pour vérifier mon admissibilité au Programme de location de logements sociaux.

**J'ai lu et j'accepte toutes les modalités et conditions de la section « Consentement et déclaration ».**

\_\_\_\_\_  
Nom du demandeur (en lettres moulées)

\_\_\_\_\_  
Signature du demandeur principal

\_\_\_\_\_  
Date

## **Consentement et déclaration du codemandeur**

**J'ai lu et j'accepte toutes les modalités et conditions de la section « Consentement et déclaration ».**

\_\_\_\_\_  
Nom du codemandeur (en lettres moulées)

\_\_\_\_\_  
Signature du codemandeur

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Nom du codemandeur (en lettres moulées)

\_\_\_\_\_  
Signature du codemandeur

\_\_\_\_\_  
Date

**! Pour les demandeurs signant avec un « X », un témoin doit signer ci-dessous :**

\_\_\_\_\_  
Nom du témoin (en lettres moulées)

\_\_\_\_\_  
Signature du témoin

\_\_\_\_\_  
Date

**! Tous les demandeurs doivent maintenant passer à la page suivante pour consentir à la communication de renseignements sur le revenu.**

## **CURATEUR PUBLIC**

Si cette demande est envoyée au nom d'une personne inscrite auprès du curateur public, ce dernier doit fournir les renseignements demandés ci-dessous et apposer son sceau sur la demande.

Nom : \_\_\_\_\_

N° de téléphone : \_\_\_\_\_

Sceau du curateur public

**! Tous les demandeurs doivent maintenant passer à la page suivante pour consentir à la communication de renseignements sur le revenu.**

## Consentement à la communication de renseignements sur le revenu

Je consens par la présente à ce que l'Agence du revenu du Canada communique à la Société d'habitation et de rénovation du Manitoba (Logement Manitoba) des renseignements sur mes déclarations de revenus. Ces renseignements doivent être de nature pertinente et servir seulement à vérifier l'admissibilité au programme de logements locatifs subventionnés par le gouvernement en vertu de la Loi sur la Société d'habitation et de rénovation du Manitoba.

Cette autorisation est valable pour les deux dernières années d'imposition, l'année actuelle et pour les années suivantes, si je suis locataire auprès de Logement Manitoba. Je comprends que j'ai le droit de mettre fin à ce consentement à tout moment en communiquant par écrit avec Logement Manitoba.

\_\_\_\_\_  
Nom du demandeur (en lettres moulées)      Signature du demandeur principal      Date

\_\_\_\_\_  
Nom du codemandeur (en lettres moulées)      Signature du codemandeur      Date

\_\_\_\_\_  
Nom du codemandeur (en lettres moulées)      Signature du codemandeur      Date



**Pour les demandeurs signant avec un « X », un témoin doit signer ci-dessous :**

\_\_\_\_\_  
Nom du témoin (en lettres moulées)      Signature du témoin      Date

## **CURATEUR PUBLIC**

Si cette demande est envoyée au nom d'une personne inscrite auprès du curateur public, ce dernier doit fournir les renseignements demandés ci-dessous et apposer son sceau sur la demande.

Nom : \_\_\_\_\_

N° de téléphone : \_\_\_\_\_

Sceau du curateur public

## 10. AUTODÉCLARATION (facultative)

Logement Manitoba recueille ces renseignements pour aider à planifier les besoins de logement et à refléter la diversité de la population que nous servons. Ces renseignements ne sont pas utilisés pour déterminer votre admissibilité au Programme de location de logements sociaux.

### Demandeur principal :

- a. Avez-vous été un nouvel arrivant au Canada au cours des dix dernières années?  Oui  Non

Le cas échéant, au cours de quel mois et de quelle année êtes-vous arrivé?

\_\_\_ / \_\_\_  
Mois / Année

- b. Vous considérez-vous comme faisant partie d'une minorité visible?  Oui  Non

- c. Vous considérez-vous comme étant d'ascendance autochtone?  Oui  Non

Le cas échéant, à quel groupe vous identifiez-vous :

Premières Nations

Inuit

Métis

### Codemandeur : (le cas échéant)

- a. Avez-vous été un nouvel arrivant au Canada au cours des dix dernières années?  Oui  Non

Le cas échéant, au cours de quel mois et de quelle année êtes-vous arrivé?

\_\_\_ / \_\_\_  
Mois / Année

- b. Vous considérez-vous comme faisant partie d'une minorité visible?  Oui  Non

- c. Vous considérez-vous comme étant d'ascendance autochtone?  Oui  Non

Le cas échéant, à quel groupe vous identifiez-vous :

Premières Nations

Inuit

Métis

### Codemandeur : (le cas échéant)

- a. Avez-vous été un nouvel arrivant au Canada au cours des dix dernières années?  Oui  Non

Le cas échéant, au cours de quel mois et de quelle année êtes-vous arrivé?

\_\_\_ / \_\_\_  
Mois / Année

- b. Vous considérez-vous comme faisant partie d'une minorité visible?  Oui  Non

- c. Vous considérez-vous comme étant d'ascendance autochtone?  Oui  Non

Le cas échéant, à quel groupe vous identifiez-vous :

Premières Nations

Inuit

Métis